

Trafic illicite de migrants **5**

LE TRAFIC ILLICITE DE
MIGRANTS DANS LE
CONTEXTE PLUS LARGE
DE LA MIGRATION ET
DE SES FACTEURS

ÉDUCATION POUR LA JUSTICE
SÉRIE DE MODULES UNIVERSITAIRES

Trafic illicite de migrants

Module 5

**LE TRAFIC ILLICITE DE
MIGRANTS DANS LE CONTEXTE
PLUS LARGE DE LA MIGRATION
ET DE SES FACTEURS**



NATIONS UNIES
Vienne, 2019

Ce module est une ressource pour les enseignants.

Développés dans le cadre de l'initiative Education pour la justice (E4J) de l'ONUODC, une composante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, ce module fait partie de la série de modules universitaires E4J sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, accompagnée d'un Guide pédagogique. La gamme complète d'outils comprend des modules universitaires portant sur l'intégrité et l'éthique, la prévention du crime et la justice pénale, la lutte contre la corruption, le crime organisé, le trafic illicite d'armes à feu, la cybercriminalité, la criminalité portant sur la faune, les forêts et les pêcheries, l'anti-terrorisme ainsi que la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Tous les modules universitaires E4J fournissent des suggestions pour des exercices à mettre en place en classe, des évaluations des connaissances des étudiants, des diapos et autres outils pédagogiques que les professeurs peuvent adapter aux contextes qui leurs sont propres, et intégrer dans les cours et programmes universitaires existants. Le module propose un plan de cours pour 3 heures d'enseignement, mais peut être utilisé pour des cours plus ou moins longs.

Tous les modules universitaires E4J font référence à la recherche et aux débats académiques actuels, et peuvent contenir des informations, opinions et déclarations provenant de sources variées, dont des articles de presse et le point de vue d'experts indépendants. Les liens aux sources externes furent testés au moment de la publication. Cependant, comme les sites web de tierces parties peuvent changer, merci de nous [contacter](#) si vous rencontrez des liens ne fonctionnant plus ou si vous êtes redirigés vers un contenu inapproprié. Merci également de nous informer si vous notez qu'une publication est liée à un site ou à une version non-officiels.

Bien que tous les efforts aient été engagés pour assurer la qualité de la traduction de ce module, merci de bien vouloir noter que la version anglaise des modules est celle qui fait foi. Ainsi, en cas de doute, merci de bien vouloir vous référer à la version anglaise correspondant.

© Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019

La description et le classement des pays et territoires mentionnés dans la présente étude et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

Table des matières

Introduction.....	2
Objectifs d'apprentissage.....	3
Questions clés	3
La migration et trafic illicite de migrants.....	3
Flux mixtes de migration	7
Terminologie.....	9
Réponses à la migration mixte.....	10
Les politiques sociales du trafic illicite de migrants.....	11
Vulnérabilité.....	14
Profil des trafiquants	16
Lutter contre la demande : le rôle des groupes criminels organisés.....	17
Humanitarisme, sécurité et trafic illicite de migrants.....	20
Exercices	21
Exercice 1 : mesures de lutte contre la migration irrégulière et leur impact sur la lutte contre le trafic illicite de migrants, tout en respectant les droits des migrants	21
Exercice 2 : Accusations portées contre des volontaires en Grèce	26
Exercices additionnels.....	28
Activité 1: les frontières et le trafic illicite de migrants.....	28
Activité 2: les causes du trafic illicite de migrants	28
Activité 3: Exemples de causes et de motivations de migration.....	29
Activité 4: Incidences sur les droits de l'homme de la lutte contre le trafic illicite de migrants	30
Activité 5: l'organisation du trafic illicite de migrants et les profils des trafiquants.....	31
Structure de classe recommandée	31
Lectures essentielles.....	33
Lectures avancées.....	34
Autres sources.....	35
Evaluation des étudiants.....	37
Outils additionnels d'apprentissage.....	38

Matériel vidéo.....	38
PowerPoint.....	38
Outils interactifs.....	38

Introduction

S'appuyant sur les Modules 1 à 4, le module 5 décrit le contexte plus général du trafic illicite de migrants et demande aux étudiants de comprendre, évaluer et expliquer progressivement et de manière critique les problèmes courants associés au phénomène. Il aborde quelques concepts clés qui permettent une compréhension des autres modules de cette série de modules universitaires.

Il est suggéré que l'enseignant commence par parler de la crise migratoire contemporaine (contextualisée ou sous forme de synthèse), des réalités du trafic illicite de migrants et des tendances en matière de migration. L'enseignant devrait aborder de façon plus générale les causes profondes du trafic illicite de migrants et de la migration irrégulière. Les facteurs pris en compte devraient inclure le sexe, l'appartenance à un groupe social, religieux ou politique, l'appartenance ethnique et la race, ainsi que les situations de conflit politique ou social et de crise économique existantes ou passées (voir également le module 13). Ces facteurs doivent être analysés dans le contexte du manque de voies légales de migration. La discussion des causes devrait idéalement se concentrer sur des cas ou des réalités particulièrement pertinentes pour le pays où le cours est enseigné (en précisant si c'est un pays d'origine, de transit et/ou de destination). Les vulnérabilités des migrants aux dangers du trafic illicite de migrants devraient également être discutées.

Dans ce contexte, il est important de préciser et de différencier plusieurs concepts pertinents (notamment la migration irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile). La nature économique rentable du trafic illicite de migrants devrait être soulignée. Il convient également de souligner le rôle joué par les groupes criminels organisés pour satisfaire, souvent au détriment de la vie des personnes, de leur sécurité et de leur intégrité physique, la demande de trafic illicite de migrants. Le débat sur l'humanisme et le trafic illicite de migrants devrait être expliqué afin de mettre en évidence les complexités inhérentes au traitement du trafic illicite de migrants et, plus généralement, à la migration irrégulière. Cette discussion s'appuie sur certains des éléments abordés dans les Modules 1, 2, 3 et 4.

Objectifs d'apprentissage

- Placer le trafic illicite de migrants dans le contexte général de la migration et de ses facteurs
- Reconnaître les défis posés par les flux migratoires mixtes
- Comprendre le rôle des groupes criminels organisés dans le processus de trafic illicite de migrants et ses dynamiques sociales et politiques
- Explorer la relation entre l'humanitarisme, la sécurité, les droits de l'homme et le trafic illicite de migrants
- Discuter des difficultés rencontrées pour prévenir et réprimer efficacement le trafic illicite de migrants

Questions clés

La migration et trafic illicite de migrants

La migration est un phénomène humain et social complexe, qui a été une source de prospérité et d'innovation dans l'histoire de l'humanité. La migration, qu'elle soit régulière ou irrégulière, n'est pas en soi une crise ou un problème et ne doit pas être confondue avec le trafic illicite de migrants, qui constitue un comportement criminel qui peut survenir dans le contexte de la migration. Cette section abordera la question de la migration afin de mieux comprendre le contexte plus large dans lequel se développent ces comportements criminels.

La migration a toujours eu lieu, même si certains événements ont entraîné une forte augmentation des mouvements de population. Par exemple, au cours du XXe siècle, la Grande Dépression, les guerres mondiales et la décolonisation ont provoqué d'importants déplacements transfrontaliers. Selon l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on assiste actuellement à l'un des plus importants mouvements migratoires jamais enregistrés. À la fin de 2016, environ 65,6 millions de personnes avaient fui leur foyer à cause de conflits et de persécutions (souvent qualifiée de «migration involontaire»). De nombreuses personnes sont également obligées de quitter leur pays d'origine en raison, notamment, de catastrophes naturelles, de crises économiques ou du désir de se réunir avec des membres de leur famille dans d'autres pays.

Les migrations sont motivées par ce que l'on appelle des facteurs de répulsion et d'attraction, qui poussent les gens à quitter leur pays d'origine et les attirent vers certaines destinations. Les déplacements des migrants sont souvent motivés par une combinaison de plusieurs de ces

facteurs. En effet, les facteurs de répulsion et d'attraction sont généralement interconnectés, et donnent lieu à des causes complexes de migration.

Encadré 1

Facteurs de répulsion

- difficultés économiques
- catastrophes environnementales
- Peur de la persécution ou de la violence
- Opportunités d'emploi insuffisantes
- troubles politiques et guerres
- Défaillance du système de santé
- conditions de vie précaires
- Répression religieuse / absence de liberté religieuse

Encadré 2

Facteurs d'attraction

- Sécurité
- Opportunités d'emploi
- Système de santé attrayant
- Éducation
- Regroupement familial
- Amélioration des conditions de vie / du bien-être
- Réussite personnelle , plaisir et loisirs

Pour bien comprendre le phénomène de la migration, il est important de prendre également en compte les facteurs qui empêchent les individus, qui souhaitent par ailleurs migrer, de le faire. Ces facteurs sont souvent liés à des politiques migratoires restrictives (en particulier dans les pays de destination), au manque de voies de migration régulières et à l'incapacité (ou à la capacité) des individus de contourner les obstacles dressés par les pays pour contrôler et réguler les mouvements internationaux. Le professeur Jorgen Carling évoque cette «immobilité involontaire» pour exprimer cette réalité qui influence les mouvements migratoires à travers le monde.

Le déplacement d'un grand nombre d'individus, en particulier dans le contexte d'une migration de masse, a des conséquences (voir encadré 3 ci-dessous). Ces conséquences n'existent pas isolément et sont souvent liées entre elles.

Conséquences des flux migratoires

- Changements démographiques - Les taux démographiques seront modifiés et il est probable que la migration contribuera au développement de cultures distinctes et / ou à la diffusion de cultures étrangères dans le pays de destination. Les résultats positifs de la migration comprennent les échanges culturels et la diffusion de nouvelles compétences et connaissances. Les migrants sont souvent des individus jeunes et productifs. Cela peut provoquer une crise démographique dans le pays d'origine (voir ci-dessous).
- Conséquences économiques - Les migrants apportent des contributions positives à la fois au pays d'accueil et au pays d'origine. Sur le plan financier, les migrants peuvent contribuer à l'économie du pays d'accueil en payant des impôts. Ils injectent une proportion importante de leurs revenus dans les économies des sociétés d'accueil. En outre, les migrants sont susceptibles d'envoyer une partie de leurs revenus dans leur pays d'origine pour aider leurs parents et amis, ce qui profitera à l'ensemble de l'économie (Ratha, 2013). Cependant, étant donné que les flux migratoires sont principalement composés d'individus jeunes, le pays d'origine fera face à une réduction de sa main-d'œuvre. La contraction de la population économiquement active devra financer la croissance de la population inactive (vieillissante) dans les pays d'origine, ce qui accroît les risques de crise économique. Cela, en soi, peut devenir un facteur supplémentaire de migration. Dans les pays de destination, la population active augmentera, ce qui poussera les habitants à percevoir, ou à mal interpréter, les migrants comme une menace pour la disponibilité de l'emploi sur le marché du travail.
- Impact politique et social - Le mélange de cultures de plus en plus diverses dans les pays de destination peut provoquer des tensions sociales, parfois suivies de violences et de discriminations. Cela peut provenir, entre autres, de perceptions négatives (réelles ou autres) des migrants et de leurs effets sur l'économie (voir ci-dessus). Il peut également exister des perceptions (idées fausses) selon lesquelles les migrants sont plus susceptibles de participer à des activités criminelles. Les tensions sociales provoquées par les migrations peuvent être exacerbées s'il n'existe pas assez de mesures, ou aucune mesure, pour promouvoir l'intégration dans le pays de destination (voir A / 72/643).

Néanmoins, il est important de souligner que la migration a été une partie intégrante et généralement positive de l'histoire de l'humanité. Elle génère des avantages importants pour les pays d'origine et de destination, ainsi que pour les migrants et leurs familles. Des problèmes peuvent toutefois surgir lorsque les circonstances ne sont pas adaptées aux conséquences des flux migratoires; par exemple, lorsque les politiques ou les capacités matérielles des pays de destination ne tiennent pas suffisamment compte du nombre de personnes ayant l'intention d'entrer et / ou de rester dans le pays.

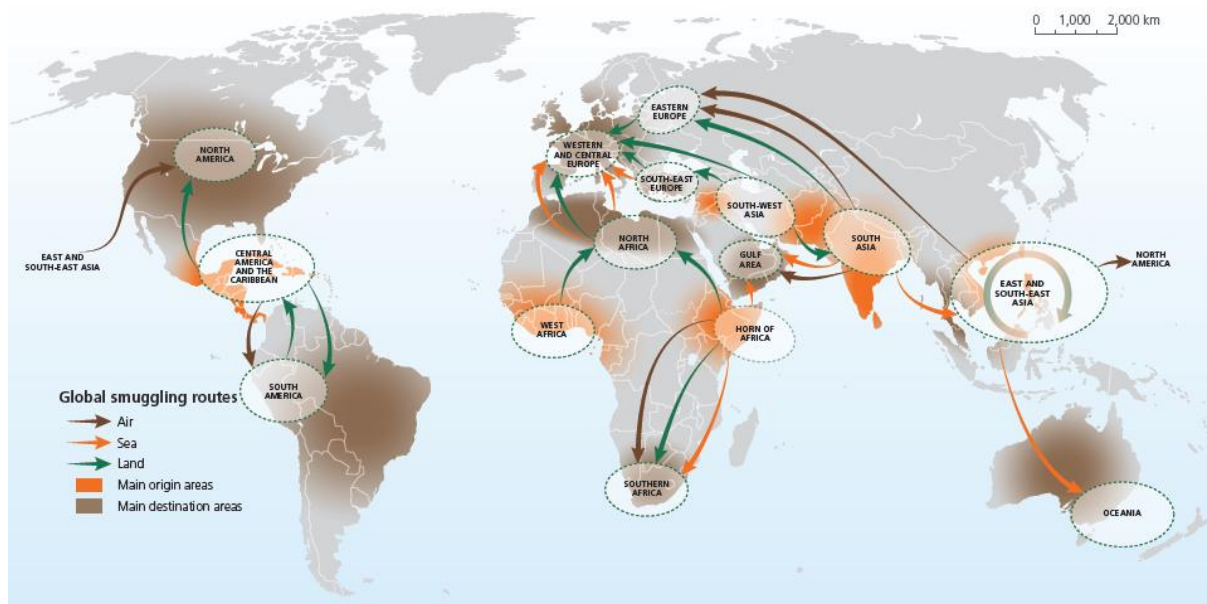
Le trafic illicite de migrants se développe dans le contexte des aspirations et des conditions migratoires, ainsi que des règles des États relatives à l'entrée, au transit et au séjour des migrants. Les politiques migratoires des États sont souvent restrictives, reflétant la capacité

limitée des pays à absorber un très grand nombre de migrants en peu de temps et leur préférence pour certains types de migrants (généralement des migrants hautement qualifiés). De nombreuses personnes souhaitant migrer ne satisfont pas à ces exigences légales ou n'en ont pas connaissance. Néanmoins, les politiques de migration strictes - y compris les politiques d'asile restrictives, les sanctions sévères pour entrée irrégulière et l'application des contrôles aux frontières - ont été largement inefficaces pour réduire les mouvements migratoires. En limitant les possibilités de migration régulière, les politiques restrictives ont plutôt entraîné une augmentation de la demande de services de passeurs qui aident les migrants à contourner les contrôles de migration et leur permettent d'entrer et de rester de manière irrégulière dans les pays de destination (voir, par exemple, Taran, 2003). Ces mesures ont également entraîné une professionnalisation croissante des passeurs. Des services illégaux sont mis en place pour répondre à la demande d'individus qui souhaitent migrer pour améliorer leur vie ou pour d'autres raisons impérieuses, mais qui ne peuvent pas migrer de manière légale. Le trafic illicite de migrants est souvent le dernier recours pour de nombreuses personnes qui tentent d'échapper à la guerre, à la violence et à la pauvreté (voir l'activité 1 proposée dans la section des Exercices).

À titre d'exemple, l'Europe est une destination de migration importante depuis de nombreuses années, mais à partir de 2015, l'UE a enregistré des niveaux record de migration irrégulière. Les raisons de cette augmentation sont liées à un ensemble complexe de facteurs résultant de bouleversements politiques au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud. De manière générale, le nombre de migrants en situation irrégulière enregistrés dans l'UE a commencé à augmenter en 2011 après le printemps arabe et l'effondrement du régime de Kadhafi en Libye. Les Africains subsahariens qui avaient émigré en Libye ont commencé à entrer en Europe pour fuir les troubles post-Kadhafi. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que plus de 464 000 migrants ont rejoint l'Europe par voie maritime au cours des neuf premiers mois de 2015 (OIM, 2018). Les Syriens, les Afghans et les Érythréens constituaient le groupe de migrants le plus important. La détérioration de la sécurité et la pauvreté croissante en Iraq, au Nigéria, au Pakistan, en Somalie et au Soudan du Sud ont également contribué aux flux migratoires vers l'Europe. En raison de sa situation géographique, l'UE est devenue une destination prédominante pour les migrants quittant ces pays. Même les migrants souhaitant émigrer en Amérique du Nord transitent généralement par des pays européens. L'urgence de quitter les pays d'origine, conjuguée aux difficultés économiques et à l'incapacité de satisfaire aux exigences d'une entrée régulière dans l'Union européenne, a entraîné une augmentation substantielle de l'utilisation des services de trafic illicite de migrants.

Il est également intéressant de noter que les voies de migration ont évolué - et évoluent - de manière dynamique, et sont influencés par la situation dans les pays d'origine et par les politiques restrictives de gestion des frontières dans les pays de transit et de destination. Les passeurs s'adaptent aux actions et aux nouvelles politiques des forces de l'ordre, trouvant ainsi des alternatives offrant plus de chances de succès et de rentabilité.

Illustration 1: Routes – les migrants font l’objet de trafic illicite dans toutes les régions du monde



Source: ONUDC, *Étude mondiale sur le trafic illicite de migrants 2018*, p. 11

Pour une vue d'ensemble des flux mondiaux et des caractéristiques du trafic illicite de migrants, voir *l'Étude mondiale sur le trafic illicite de migrants* de l'UNODC publiée en 2018. Pour avoir une idée générale des flux mondiaux des migrants, des flux de réfugiés entre les régions et au sein de celles-ci, et des demandes d'asile en 2015, voir la carte interactive mondiale des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Voir l'activité 3 proposée dans la section des Exercices

Flux mixtes de migration

La «migration mixte» est un terme qui s’est développé dans le paysage politique. Elle englobe les vecteurs suivants:

- Les migrants ont des motivations différentes (notamment économiques, liées à l'éducation, à la discrimination et à la peur de la persécution ou de la violence). Souvent, les facteurs qui poussent les migrants à quitter leur pays d'origine sont multiples (par exemple, en cas de guerre civile ou de bouleversement politique, trouver un emploi sûr risque de devenir une entreprise ardue, poussant les individus à rechercher des opportunités à l'étranger).
- Les personnes ayant des motivations migratoires différentes et auxquelles s'appliquent différents cadres juridiques peuvent converger sur les mêmes itinéraires (et même utiliser le même mode de transport), dans le but d'atteindre le même pays de destination. En outre, différents cadres juridiques peuvent s'appliquer aux mêmes personnes à différentes étapes de leur parcours. Par exemple, un migrant faisant l'objet du trafic illicite peut devenir victime de la traite, ou un migrant en situation irrégulière

peut devenir un réfugié en raison d'un changement de situation dans son pays d'origine.

Les flux migratoires sont souvent composés de personnes qui se déplacent pour diverses raisons. Plusieurs concepts importants sont utilisés, et souvent confondus, dans le contexte de flux mixtes (voir par exemple l'OIM et le HCDH).

➔ Migrant en situation irrégulière	Toute personne qui entre, transite ou séjourne dans un pays - dont elle n'est ni un ressortissant ni un résident permanent - sans satisfaire aux exigences légales applicables.
➔ Migrant faisant l'objet du trafic illicite	Toute personne qui fait appel aux services d'une autre personne (un passeur) pour que ce dernier facilite son entrée, son transit ou son séjour irrégulier dans un pays dont elle n'est ni un ressortissant ni un résident permanent. Les passeurs agissent dans le but d'obtenir un avantage financier ou un autre avantage matériel.
➔ Droit d'asile	Le droit d'une personne persécutée dans son propre pays d'être protégée par un autre État.
➔ Réfugié	Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.
➔ Demandeur d'asile	Toute personne qui a quitté son pays d'origine et a officiellement demandé l'asile dans un autre État mais dont la demande n'a pas encore été tranchée
➔ Migrant économique / migrant travailleur	Toute personne qui quitte son pays d'origine uniquement pour des raisons économiques - qui ne sont pas liées à la définition du réfugié (voir ci-dessus) – et cherche à améliorer ses moyens de subsistance.
➔ Migrant environnemental	Toute personne qui est forcée de quitter son pays d'origine en raison de changements soudains ou à long terme dans l'environnement local qui compromettent son bien-être ou ses moyens de subsistance. Par exemple, sécheresses, désertification, élévation du niveau de la mer et perturbation des conditions météorologiques saisonnières telles que les moussons.
➔ Regroupement familial	Voie d'entrée permettant aux personnes se trouvant dans un État étranger d'être rejoints par les membres de leur famille. Les

	États jouissent souvent d'un pouvoir discrétionnaire accru pour déterminer les conditions du regroupement familial.
--	---

Terminologie

Migrants en situation 'irrégulière' contre migrants 'illégaux'

Bien que le terme « migrant illégal » soit souvent utilisé, les organismes internationaux et régionaux recommandent l'utilisation du terme « en situation irrégulière ». D'autres raisons généralement avancées sont que l'ancienne terminologie est juridiquement inexacte, trompeuse, néglige les obligations juridiques internationales, ne respecte pas le droit à une procédure régulière, ne représente pas de manière adéquate la réalité des individus atteignant les frontières territoriales et stigmatise les migrants. Notamment :

- Le terme « illégal » indique que le migrant a commis un acte criminel, alors que de nombreux migrants en situation irrégulière ne sont pas des criminels ;
- Classer des personnes comme « illégales » peut équivaloir à les objectiver, les privant ainsi de leur humanité ;
- Considérer les demandeurs d'asile qui se trouvent en situation irrégulière comme « illégaux » peut compromettre davantage leur demande d'asile (Koser, 2005).

Réfugiés

Les droits et les protections accordés aux réfugiés sont définis par le droit international, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole additionnel de 1967. L'un des principes fondamentaux est l'interdiction du refoulement : il est interdit à un État de renvoyer des migrants dans un pays où ils risqueraient probablement d'être persécutés en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques.

Encadré 4

Principe de non-refoulement

Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Article 33(1) de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés

Dans plusieurs juridictions, une personne est officiellement un réfugié uniquement lorsque sa demande d'asile est acceptée par le gouvernement. Il convient de noter que la définition du réfugié ne s'applique généralement pas à ceux qui fuient des catastrophes naturelles ou le changement climatique. D'autres formes de protection peuvent s'appliquer dans leur cas. Ces personnes sont parfois appelées des « réfugiés climatiques ». Il faut également souligner que, dans certains cas, les passeurs constituent le seul moyen dont disposent les réfugiés et les demandeurs d'asile pour faire valoir leurs droits. L'incapacité des réfugiés à franchir régulièrement les frontières a été abordée dans la Convention sur les réfugiés :

Encadré 5

Article 31 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951

- 1. Les Etats contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irrégulier, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.*
- 2. Les Etats contractants n'appliqueront aux déplacements de ces réfugiés d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires ; ces restrictions seront appliquées seulement en attendant que le statut de ces réfugiés dans le pays d'accueil ait été régularisé ou qu'ils aient réussi à se faire admettre dans un autre pays. En vue de cette dernière admission, les Etats contractants accorderont à ces réfugiés un délai raisonnable ainsi que toutes facilités nécessaires.*

Réponses à la migration mixte

Une gestion efficace de la migration mixte nécessite de prendre en compte les différentes motivations des personnes concernées. Ce faisant, et en améliorant différents systèmes pour prendre en compte différents types de motivations et de facteurs migratoires, les systèmes d'accueil des migrants peuvent être développés et améliorés de manière globale. Idéalement, la migration mixte appelle une approche multidisciplinaire et holistique, impliquant de multiples intervenants gouvernementaux (par exemple, les ministères de l'Intérieur, les ministères du Développement social, les ministères de l'Immigration et les autorités compétentes pour le développement international), ainsi que des partenaires internationaux (voir le Module 12).

Les *trois solutions durables* du HCR concernant le régime des réfugiés présentent trois réponses intéressantes : (i) l'intégration locale (dans le premier pays sûr d'arrivée), (ii) le retour après la cessation des motifs qui ont donné lieu à une protection internationale (iii) la réinstallation dans un pays tiers. Une quatrième voie, à savoir la mobilité transnationale, a été

préconisée pour traiter plus spécifiquement la migration mixte. Selon cette proposition, les migrants (y compris les non-réfugiés) entretiennent des liens avec leur pays d'origine (envois de fonds et pratiques culturelles, par exemple) tout en contribuant au développement de leur pays de résidence (voir la déclaration vidéo du Dr Nicholas Van Hear dans les 'Outils pédagogiques supplémentaires').

L'une des principales difficultés des réponses face aux flux migratoires mixtes réside dans le fait que les politiques gouvernementales et institutionnelles visant à lutter contre la migration reposent principalement sur une compréhension erronée des motivations migratoires. Par conséquent, les réponses à la migration ne sont pas toujours les plus appropriées et les plus efficaces. Une difficulté particulière est que, dans de nombreux cas, la seule voie possible pour les migrants en situation irrégulière entrant dans un pays consiste à demander l'asile, même s'ils ne sont pas demandeurs d'asile. En conséquence, les demandeurs d'asile réels peuvent être perçus, à tort, comme des migrants économiques dissimulés. Des approches efficaces devraient offrir plusieurs voies aux migrants, avec, par exemple, des voies de migration de travail régulières ouvertes aux migrants économiques et des voies d'asile ouvertes aux demandeurs d'asile. Suivre cette approche pourrait aboutir, à terme, à ce que les deux systèmes se renforcent mutuellement, les migrants étant traités selon les voies légales appropriées. Ce raisonnement est applicable, avec les adaptations nécessaires, à des flux migratoires mixtes combinant des composantes et des motivations supplémentaires (telles que les possibilités d'éducation).

Les politiques sociales du trafic illicite de migrants

Le trafic illicite de migrant est non seulement un type de criminalité organisée transnationale, mais également un phénomène social. C'est-à-dire qu'il repose sur un réseau d'individus et de ressources, grâce auquel des partenariats sont établis en vue de garantir le succès de tous les participants. Il existe principalement une relation transactionnelle entre les migrants, qui souhaitent arriver rapidement et en toute sécurité dans le pays de destination et y rester, et les passeurs de migrants, qui cherchent à maximiser les profits de chaque opération de trafic illicite de migrants et, en même temps, à préserver leur réputation. La relation entre les migrants et les trafiquants peut être caractérisée, outre son aspect matériel, par des liens personnels (par exemple des liens de famille, d'amitié ou d'appartenance au même groupe ethnique ou à la même communauté).

Il est important de noter que les migrants faisant l'objet du trafic illicite ne constituent pas un groupe homogène. Leurs profils varieront en fonction de multiples facteurs, notamment les régions géographiques d'origine, leurs motivations pour migrer, leur situation financière et

d'autres circonstances personnelles (voir « Flux migratoires mixtes »). Les données indiquent que la plupart des migrants faisant l'objet du trafic illicite sont des jeunes, et beaucoup d'entre eux sont des mineurs. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans de nombreux pays en développement (pays d'origine), la population est composée à plus de 50% de personnes âgées de 14 ans ou moins. De nombreux migrants faisant l'objet du trafic illicite proviennent également de communautés où la migration est encouragée et vue comme une opportunité de trouver un emploi et d'améliorer le niveau de vie (ONU DC, 2010b). Dans d'autres cas, les migrants faisant l'objet du trafic illicite sont des réfugiés qui n'ont pas d'autre choix que de recourir aux services de passeurs.

Les antécédents sociaux et académiques des migrants auront probablement un impact sur la logistique employée dans les opérations de trafic illicite de migrants. Alors que les migrants issus de milieux prospères sont plus en mesure de voyager dans des conditions plus sûres et plus confortables (par exemple, en avion, avec des documents frauduleux de haute qualité et un risque d'interception moindre), les migrants les plus pauvres ont souvent recours à des formes de trafic illicite moins chères et plus dangereuses, généralement au prix d'énormes risques personnels. Bien sûr, dans des situations de guerre et de violence immédiates, des individus pourraient être contraints de fuir dans des conditions dangereuses, indépendamment de leurs capacités financières.

Une grande partie de la documentation sur le trafic illicite de migrants analyse le phénomène comme une opération financière ou une menace pour la sécurité. Dans ces contextes, les migrants sont conceptualisés comme des objets piégés par des réseaux criminels, avec un rôle peu actif. Cette approche met l'accent sur l'organisation et le mode opératoire du trafic illicite de migrants, sans aucune ou peu d'attention accordée à l'agence des migrants (Salt et Stein, 1977, cité dans UNODC, 2010, p. 477). Ces auteurs divisent le processus de contrebande en (i) recrutement de migrants dans les pays d'origine, (ii) transport des migrants des pays d'origine aux pays de destination et (iii) intégration dans les pays de destination. D'autres recherches sociologiques sur le trafic illicite de migrants insistent sur les expériences, les motivations et le rôle des migrants dans le processus de trafic illicite (Van Liempt et Doornik, 2006, p. 166). L'opération de trafic illicite est, du moins en partie dans la plupart des cas, le résultat du choix du migrant clandestin ou, comme cela est souvent le cas, de sa communauté. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, la migration fait partie de l'identité sociale (ONU DC, 2010, p. 42). C'est un vecteur de prospérité et un moyen d'échapper à la pauvreté et à la marginalisation. En tant que telle, la migration reçoit la bénédiction des leaders familiaux et sociaux. Les attentes de la famille vis-à-vis du pays de destination pourraient également avoir un impact significatif sur le comportement des migrants faisant l'objet du trafic illicite (Bilger, Hofmann et Jandl, 2005). Les capacités financières des migrants influenceront également leur pouvoir de contrôle sur l'opération de trafic illicite (Bilger, Hofmann et Jandl, 2005).

Certains universitaires sont d'avis que le contrôle des migrants sur le processus de trafic illicite est plus directement lié à leur niveau d'intégration dans leurs communautés, à la fois chez eux et dans les diasporas d'outre-mer, et s'il existe des liens ethniques entre eux, d'autres migrants et des passeurs (par exemple, voir Zhang, Sanchez, Achilli, 2018). Les migrants peuvent également être plus isolés au cours du processus de trafic illicite, l'échange d'informations entre migrants et passeurs se limitant à des contacts informels ou à des conversations téléphoniques occasionnelles, les ouï-dire et les rumeurs jouant un rôle important dans le processus de prise de décision (UNODC, 2010, p. 41).

Nonobstant ce qui précède, le trafic illicite de migrants ne concerne pas uniquement les relations établies entre les passeurs et les migrants (avec une influence indirecte exercée par d'autres parties). La famille et les amis sont des acteurs importants dans la mesure où, très souvent, ce sont les investisseurs et les sponsors qui, ensemble, ont réuni les frais de trafic illicite et s'attendent à un retour sur leur investissement. De même, les relations entre les passeurs et les personnes qui reçoivent des pots de vin (par exemple, les travailleurs aux guichets d'enregistrement des aéroports et les personnes aux contrôles de sécurité et d'embarquement dans les pays d'origine, de transit et de destination) sont essentielles dans le processus.

Le rôle joué par des facteurs tels que le genre, l'éthique et les facteurs socioculturels peut également influencer sur les comportements dans le contexte du trafic illicite de migrants. Par exemple, les femmes qui ont très peu de droits ou qui font face à de graves menaces de violence et d'abus dans leur pays d'origine peuvent considérer qu'elles ont peu à perdre en migrant de manière irrégulière et en affrontant les dangers inhérents aux activités de trafic. Une situation précaire dans le pays de destination pourrait être considérée comme bien meilleure que les conditions existant dans le pays d'origine. Le rôle des femmes dans le pays d'origine pourrait très bien avoir un impact sur le niveau de vulnérabilité auquel elles seront exposées. Pour plus de détails, voir le module 13 sur le genre et la traite des personnes / le trafic illicite de migrants.

Encadré 6

Les « coûts » de la migration illégale ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Les hommes entreprennent davantage des migrations coûteuses et à haut risque, mais les bénéfices de ces efforts sont également jugés élevés. Les femmes s'engagent dans des migrations à faible risque, moins coûteuses, alors que leur faible visibilité et leur plus faible risque d'expulsion réduisent encore ces coûts.

Schrover, Marlou et autres, La migration illégale et le genre depuis une perspective historique et globale Introduction

Vulnérabilité

Les migrants faisant l'objet du trafic illicite sont souvent exposés à des risques accrus et peuvent se trouver dans des situations de vulnérabilité. Le fait d'être loin de chez eux, souvent dans un pays où ils ne sont jamais allés et ne connaissent personne, est une cause importante de vulnérabilité pour les migrants en situation irrégulière. Beaucoup ne connaîtront pas la langue, les habitudes culturelles et la logistique dans les pays de transit et de destination. Leur dépendance à l'égard des passeurs, conjuguée à la peur de contacter les autorités, augmente considérablement leur risque d'être victimes d'abus. De plus, les flux de migrants faisant l'objet du trafic illicite incluent souvent des groupes particulièrement vulnérables, tels que les femmes, les mineurs non accompagnés et les personnes handicapées. Reconnaître cela est essentiel pour comprendre et traiter efficacement et globalement le trafic illicite de migrants et ses conséquences, notamment en fournissant une assistance, un soutien et une protection adaptés aux migrants faisant l'objet du trafic illicite.

Situation de vulnérabilité

Femmes	Les femmes migrantes sont vulnérables aux violations des droits de l'homme au cours des opérations de trafic et après leur arrivée. Elles risquent subir la contrainte des réseaux de traite (principalement à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail). Des migrants auraient vendu leurs enfants pour adoption au lieu de payer des frais de trafic (ONU DC, 2010, p. 43). (ONU DC, 2010, p. 43).
Enfants	Les enfants, en particulier les mineurs non accompagnés, sont particulièrement exposés aux dangers du trafic illicite et risquent d'être recrutés par des réseaux criminels et des réseaux de traite. Les enfants sont souvent incapables de signaler des abus, ce qui est susceptible d'alimenter les mythes d'amélioration des conditions de vie après les opérations de trafic.
Réfugiés et demandeurs d'asile	Les passeurs sont souvent le seul moyen pour les demandeurs d'asile d'échapper à la guerre et à la persécution. Le processus de trafic illicite peut exacerber les vulnérabilités préexistantes des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les migrants faisant l'objet d'un trafic illicite sont généralement recrutés dans des camps de réfugiés et des centres d'accueil.
Personnes ayant un handicap	Les personnes ayant un handicap physique ou psychologique nécessitent des soins particuliers. Ce sont des cibles faciles pour la traite des personnes à des fins d'activités illégales. Alors que le nombre de migrants faisant l'objet d'un trafic illicite augmente de manière significative et est composé de davantage de populations fuyant la guerre et la violence, le taux de personnes handicapées parmi les flux migratoires est également susceptible d'augmenter.
Les personnes âgées	Les personnes âgées pauvres, sans enfants, fragiles ou isolées constituent un groupe à haut risque en termes de vulnérabilité.

Le tableau ci-dessus n'implique pas que les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes handicapées et les personnes âgées sont en soi vulnérables. Cela ne signifie pas non plus que seuls ces groupes peuvent être vulnérables. Comme l'indique la deuxième colonne, ces groupes sont souvent confrontés à des conditions qui les rendent particulièrement vulnérables. En d'autres termes, ce qui cause la vulnérabilité, ce sont des conditions spécifiques (telles que la discrimination sexuelle ou raciale, l'isolement, les limitations linguistiques, le manque de structures de soutien, les difficultés financières, etc.). Ces catégorisations - sachant que les catégorisations doivent toujours être considérées avec une certaine prudence - agissent comme une « alerte » pour attirer l'attention des autorités et des intervenants pertinents sur la prise en charge et les soins spéciaux qu'elles pourraient éventuellement nécessiter. Plutôt que d'aborder le tableau ci-dessus tel qu'il est présenté, le conférencier peut décider de demander aux étudiants quelles conditions sont susceptibles, selon eux, de renforcer la vulnérabilité des migrants et, en particulier, des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite.

Lorsque les migrants faisant l'objet du trafic illicite et les passeurs appartiennent à la même famille, au même groupe social ou à la même communauté, les migrants peuvent être plus exposés à la stigmatisation ou à la peur des représailles. Les pratiques culturelles (telles que le vaudou) peuvent également influencer sur le comportement des migrants, y compris en ce qui concerne une éventuelle coopération avec les autorités. Cela ne veut pas dire que les vulnérabilités des migrants clandestins ne sont causées que par des passeurs. Ces vulnérabilités pourraient préexister et pourraient également être liées à la nécessité de quitter son pays en premier lieu. Les efforts pour lutter contre le trafic illicite de migrants devraient donc être sensibles au contexte, car ils risquent de renforcer les vulnérabilités existantes et de manquer d'efficacité.

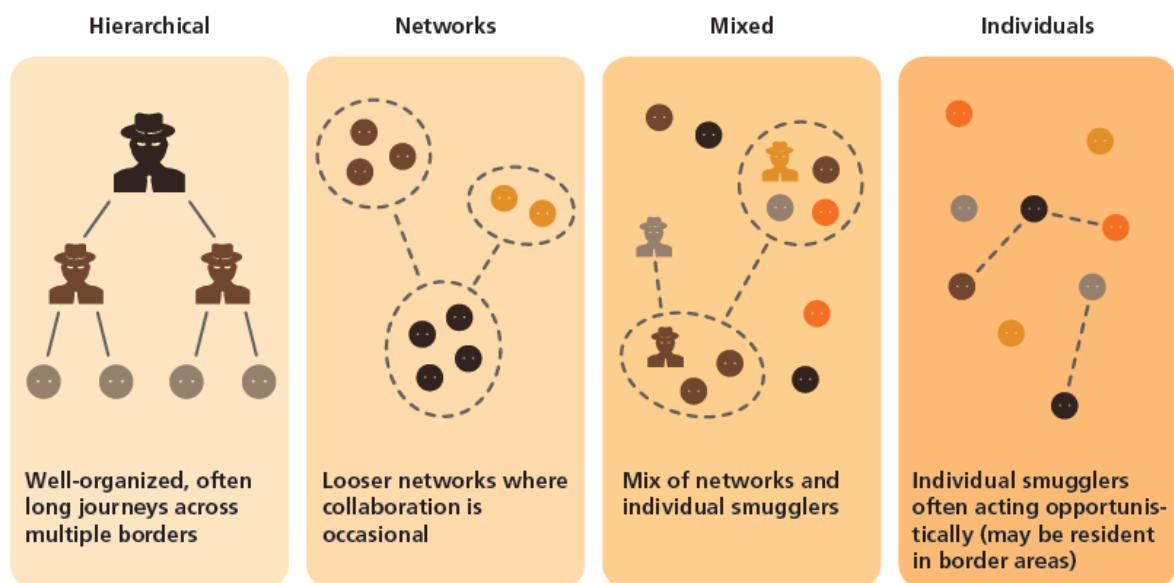
Pour comprendre la dynamique du trafic illicite de migrants, il est important de garder à l'esprit que les migrants faisant l'objet du trafic illicite donnent leur consentement à l'opération de trafic. Les migrants ne sont ni trompés ni contraints à cet égard. Cette réalité n'affecte pas la responsabilité des passeurs, le caractère illégal du trafic illicite de migrants, ni le statut des migrants faisant l'objet du trafic illicite comme des personnes vulnérables qui ont besoin, et qui ont droit, d'assistance et de protection. De même, comme le soulignent d'autres modules (tels que les Modules 1 et 11), les migrants consentent à être transportés dans un pays donné sans se conformer aux obligations légales, mais ils ne consentent pas à la forme ni aux circonstances particulières du voyage. Par exemple, ils ne consentiraient pas à un traitement insalubre ou abusif, à la violence ou à d'autres conditions dangereuses.

Profil des trafiquants

Les profils des trafiquants varient également considérablement selon les régions et les motivations, bien qu'ils puissent provenir de tous les milieux sociaux et économiques. En effet, les profits associés au trafic illicite de migrants ne sont pas moins attrayants pour les riches que pour les pauvres. Ces derniers ont souvent pour objectif non pas d'obtenir un gain matériel substantiel, mais d'augmenter leurs revenus limités et, dans certains cas, de faciliter leur propre voyage vers la destination souhaitée (par exemple, une personne peut diriger une embarcation de migrants en échange de la gratuité des frais de voyage). Les passeurs « professionnels », même non religieux, peuvent avoir recours à la religion et à des croyances culturelles pour contrôler les migrants et garantir le paiement de leurs frais. La violence employée à cette fin n'est pas rare.

L'illustration ci-dessous donne un aperçu général et indicatif du profil des passeurs sur la base de l'Étude mondiale sur le trafic illicite de migrants de l'ONUDC.

Illustration 2 : les passeurs – l'organisation du trafic de migrants



Source : ONUDC, *étude mondiale sur le trafic de migrants*, 2018, p. 8

Lutter contre la demande : le rôle des groupes criminels organisés

La demande croissante de services de trafic illicite a entraîné la « professionnalisation » des réseaux de trafic illicite de migrants. Les groupes criminels organisés contrôlent et/ou opèrent souvent à toutes les étapes du processus de trafic. Par exemple, ils pourraient fournir des documents frauduleux aux migrants, organiser leur transport par air ou par mer, puis faciliter leur déplacement par voie terrestre (par exemple, en fournissant des moyens de transport, des documents temporaires ou des accompagnants). Les réseaux de trafiquants de migrants peuvent tirer des bénéfices extrêmement élevés de cette activité criminelle. Dans certains cas, ils bénéficient d'une législation faible et d'un faible risque de détection et de poursuite par rapport à d'autres formes de criminalité transnationale organisée (voir le Module 1 et le Module 3 de la série de modules universitaires sur la criminalité organisée pour un aperçu des activités des groupes criminels organisés). Les groupes criminels organisés varient généralement les itinéraires, les contacts et les moyens de transport pour éviter toute détection.

Les opérations de trafic illicite de migrants peuvent durer des jours, des semaines, voire plusieurs mois et présentent souvent des risques graves pour la vie, la sécurité et l'intégrité physique des migrants. Les tarifs pour les services fournis par les groupes criminels organisés varient, mais peuvent être très élevés (par exemple voir l'Étude mondiale sur le trafic illicite des migrants de l'ONU DC 2018, page 46). Plus le service est exigeant (et « plus sûr »), plus le prix sera élevé. Les mariages simulés et les visas frauduleux permettant l'entrée et le séjour dans des pays de destination plus souhaitables peuvent coûter des sommes très importantes. Les opérations impliquant la corruption d'agents publics ou de personnes en position d'autorité seront particulièrement coûteuses. À certains égards, les groupes criminels organisés exploitant des services de trafic illicite de migrants constituent un type 'd'agence de voyage' illicite. C'est-à-dire qu'ils organisent des voyages depuis le pays où se trouvent les migrants vers le pays de destination souhaité. Le niveau, la qualité et la quantité des services seront proportionnels au coût. Il est toutefois important de noter que les services fournis et le résultat envisagé par ces « agences » sont totalement ou partiellement illégaux. Habituellement, les activités des passeurs sont criminelles malgré le succès ultime des opérations de trafic illicite de migrants entreprises de contrebande (voir le Module 1).

Encadré 7

Services des groupes criminels organisés

- Transports terrestres, maritimes et aériens
- Hébergement
- Documents frauduleux (par exemple, passeports, visas, permis de travail)
- Abus des voies légales de la migration (mariages simulés, fausses adoptions, par exemple)
- Accompagnants
- Coaching pour l'interrogatoire des autorités
- Soutien logistique (par exemple, vêtements, nourriture)
- Emploi (marché noir)

Encadré 8

Crise migratoire dans l'UE : quelques faits sur le mode opératoire des groupes criminels organisés

- En 2016, les deux principaux corridors d'entrée - les routes de la Méditerranée orientale et centrale vers la Méditerranée - ont été le théâtre d'importantes activités de trafic illicite de migrants. Les migrations d'Afrique du Nord vers l'Europe, en particulier, ont augmenté en 2016 par rapport à l'année précédente.
- Les groupes criminels organisés s'emploient également à fournir des services de facilitation aux migrants en situation irrégulière bloqués en Europe et le long des routes migratoires.
- Les embarcations impropres à la navigation, ainsi que les bateaux de pêche et de plaisance déclassés, ont été le principal moyen de migration utilisé pour atteindre l'Europe par voie maritime.
- Les camions étaient largement utilisés pour franchir les frontières terrestres dans le cadre de mouvements secondaires ultérieurs. La méthode très dangereuse de dissimulation des migrants dans des compartiments construits à cet effet est également réapparue (voir aussi Leutert, Yates, 2017).
- La facilitation par train et par air a été de plus en plus signalée ; ce déplacement serait la conséquence des contrôles supplémentaires mis en place sur les routes terrestres et maritimes.
- Une augmentation de la fourniture de faux documents aux migrants en situation irrégulière a été signalée. Cela se produit dans les pays d'origine, dans les points chauds de la migration et en route.

Europol, Centre européen de lutte contre le trafic illicite de migrants, rapport d'activité de la première année, Février 2017

Le discours de 'TEDx Talk' intitulé *Why Migrant Smuggling Pays* (Pourquoi le trafic illicite de migrants est rentable) (environ 15 minutes) décrit plus en détail les motivations économiques des personnes impliquées dans le trafic illicite de migrants et l'industrie sous-jacente massive et complexe qui s'y est développée.

Les points clés mis en évidence dans cette discussion 'TEDx Talk' sont les suivants :

- ➔ Le trafic illicite de migrants est l'une des menaces les plus graves de notre époque. Cela :
 - Entraîne la mort de milliers de personnes dans le monde entier.
 - Aboutit à l'exploitation d'un pourcentage important de migrants à la suite du projet de contrebande, ce qui peut dans certains cas être assimilé à la traite des personnes.
 - Compromet la sécurité et la souveraineté nationales dans la mesure où il pourrait être lié à d'autres crimes, tels que le trafic de drogue.
 - Augmente la xénophobie et la discrimination en raison de l'augmentation significative du nombre d'arrivées de personnes ne répondant pas aux exigences légales en matière d'entrée.

- ➔ Le trafic illicite de migrants ressemble à une entreprise dont le processus et la structure ont évolué en fonction des besoins et des demandes des clients.

- ➔ Toutes les personnes participant au processus de trafic illicite de migrants ou qui en bénéficient ont intérêt à ce que le l'opération de trafic réussisse. Le point déterminant est le gain direct ou indirect réalisé:
 - Les migrants souhaitent améliorer leurs conditions de vie. Ils doivent rembourser les dettes contractées pour payer les tarifs du trafic. De plus, les rôles sociaux et culturels déterminent leur contribution au revenu des familles dans leur pays d'origine.
 - Les passeurs ont pour objectif de préserver la réputation de leurs opérations. Ils sont conscients que si les migrants n'arrivent pas dans le pays de destination, ils ne seront pas payés. Les accords de trafic fonctionnent souvent sur la base de garanties de remboursement. Une opération infructueuse signifie que tous les investissements réalisés jusqu'à présent dans la planification seront perdus (par exemple, passeport, visa, corruption de fonctionnaires). Pour minimiser les pertes éventuelles, les passeurs organisent des opérations en masse afin de créer des économies d'échelle
 - Les employeurs peuvent réduire considérablement les coûts en employant des migrants en situation irrégulière auxquels ils paient des salaires inférieurs et pour lesquels ils ne versent aucune contribution à la sécurité sociale.
 - Les consommateurs finaux sont disposés à payer moins pour le produit final, même s'ils ne réalisent pas immédiatement ou ne reconnaissent pas le gain indirect généré par l'exploitation d'un autre individu.

Humanitarisme, sécurité et trafic illicite de migrants

Le terme "humanitarisme" (à ne pas confondre avec "l'exemption humanitaire" abordée dans le Module 1), a été interprété de différentes manières. Certains le voient seulement comme le fait de sauver des vies et de fournir un soulagement immédiat aux personnes qui souffrent dans des situations d'urgence. D'autres le voient comme le renforcement et la protection des droits de l'homme (Cuttitta, 2017). D'autres encore adoptent une perspective plus large englobant le fait de promouvoir le bien-être de l'humanité. Que l'humanitarisme soit perçu à travers un prisme plus ou moins large, les droits de l'homme sont inextricablement liés aux approches humanitaires. Pour plus de détails sur certaines interprétations de l'humanitarisme, voir l'Encadré 13.

Quelle est la place de l'humanitarisme et de son intérêt intrinsèque pour les droits de l'homme dans la lutte contre le trafic illicite de migrants ? Les États ont eu tendance à affirmer que les réponses humanitaires au trafic illicite de migrants constituaient un facteur d'attraction. Par exemple, il a été avancé que les opérations maritimes visant à sauver les migrants en mer encouragent les passeurs à envoyer des migrants, avec la promesse qu'ils seront appréhendés et conduits à la destination souhaitée. La disponibilité de mécanismes d'accueil axés sur les droits pour les migrants faisant l'objet du trafic illicite, y compris la disponibilité des procédures d'asile, peut avoir un effet similaire. En réaction, et par souci de dissuader le trafic illicite de migrants, les États ont eu tendance à renforcer, voire à externaliser, le contrôle de leurs frontières, afin d'empêcher les migrants en situation irrégulière d'entrer sur leur territoire et pour ne pas respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Comme indiqué dans les premières sections de ce module, ces approches ne sont pas nécessairement efficaces pour réduire le trafic illicite de migrants. Ils peuvent également porter atteinte aux personnes souhaitant ou tentant de migrer de manière irrégulière en utilisant les services de passeurs et leur refuser des droits fondamentaux. La lutte contre le trafic illicite de migrants ne devrait pas être exclusivement considérée comme une affaire d'application de la loi, car sinon, les initiatives de lutte contre le trafic illicite de migrants risquent d'être inefficaces, contre-productives et contraires aux obligations internationales des États. Comme indiqué dans le Module 4, les approches fondées sur la sécurité ne sont qu'un élément d'une stratégie globale solide visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et à supprimer ce phénomène (OIM, 2017).

Néanmoins, il est difficile de trouver un équilibre entre les approches humanitaires et sécuritaires du trafic illicite de migrants et il n'existe souvent aucune solution claire. S'il est souhaitable que les États respectent pleinement les droits de l'homme, y compris ceux qui sont dus aux migrants faisant l'objet du trafic illicite (voir le Module 2), il est difficile de le faire sans

compromettre une action efficace contre le trafic illicite de migrants (Gallagher et Carling, 2017). La complexité des intérêts, des droits, des obligations et des motivations en jeu souligne encore la nécessité de stratégies globales, multidisciplinaires et holistiques pour lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants, en mettant l'accent sur la prévention de la criminalité en s'attaquant aux causes profondes et en ouvrant des voies de migration légales.

Exercices

Exercice 1 : mesures de lutte contre la migration irrégulière et leur impact sur la lutte contre le trafic illicite de migrants, tout en respectant les droits des migrants

Les encadrés 10 à 15 fournissent des informations, reflétant différentes perspectives et sources (médias, universitaires, ONG) sur les actions entreprises par l'Italie (pays particulièrement touché par le trafic illicite de migrants) dans le but de lutter contre la migration irrégulière. L'exercice a pour but de faciliter, à travers des exemples concrets, la prise de conscience et la connaissance par les étudiants de la dynamique complexe du trafic illicite de migrants, ainsi que des différents intérêts et priorités des intervenants qui convergent dans le discours de lutte contre le trafic illicite de migrants.

Encadré 10

Coopération italo-libyenne en matière de migration

En 2003 et 2004, l'Italie et la Libye ont organisé le retour collectif en Libye des migrants arrivés à Lampedusa après un transit en Libye. Après 2009, les refoulements directs ont été facilités et les bateaux ont pu être interceptés en mer et renvoyés en Libye avant d'arriver sur le territoire italien.

Institut universitaire européen, MPC Blog, Débat sur la migration, Est-il temps pour l'Italie de reprendre sa coopération avec la Libye dans le domaine de la migration?

Encadré 11

Politique de renvoi, Italie (2009-2011)

Les requérants, onze ressortissants somaliens et treize ressortissants érythréens, faisaient partie d'un groupe d'environ deux cents personnes qui avaient quitté la Libye à bord de trois navires dans le but d'atteindre la côte italienne. Le 6 mai 2009, alors que les navires se trouvaient à 35 miles marins au sud de Lampedusa (Agrigento), c'est-à-dire dans la zone maritime de recherche et de sauvetage

relevant de la compétence de Malte, ils ont été interceptés par trois navires de la garde des finances (*Guardia di finanza*) et des garde-côtes italiens. Les requérants ont affirmé que durant le voyage, les autorités italiennes ne les ont pas informés de leur destination et n'ont effectué aucune procédure d'identification.

Tous leurs effets personnels, y compris des documents attestant leur identité, furent confisqués par les militaires. Une fois arrivés au port de Tripoli, après dix heures de navigation, les migrants furent livrés aux autorités libyennes. Selon la version des faits présentée par les requérants, ceux-ci s'opposèrent à leur remise aux autorités libyennes, mais on les obligea par la force à quitter les navires italiens.

Lors d'une conférence de presse tenue le 7 mai 2009, le ministre de l'Intérieur italien déclara que les opérations d'interception des embarcations en haute mer et de renvoi des migrants en Libye faisaient suite à l'entrée en vigueur, le 4 février 2009, d'accords bilatéraux conclus avec la Libye, et constituaient un tournant important dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Le 25 mai 2009, lors d'une intervention devant le Sénat, le ministre indiqua que, du 6 au 10 mai 2009, plus de 471 migrants clandestins avaient été interceptés en haute mer et transférés vers la Libye conformément auxdits accords bilatéraux. Après avoir expliqué que les opérations avaient été conduites en application du principe de coopération entre Etats, le ministre soutint que la politique de renvoi constituait un moyen très efficace de lutter contre l'immigration clandestine. Ladite politique décourageait les organisations criminelles liées au trafic illicite et à la traite des êtres humains, contribuait à sauver des vies en mer et réduisait sensiblement les débarquements de clandestins sur les côtes italiennes, débarquements qui en mai 2009 avaient été cinq fois moins nombreux qu'en mai 2008, selon le ministre de l'Intérieur.

Au cours de l'année 2009, l'Italie pratiqua neuf interceptions de clandestins en haute mer conformément aux accords bilatéraux avec la Libye.

Selon les informations transmises à la Cour par les représentants des requérants, deux d'entre eux, M. Mohamed Abukar Mohamed et M. Hasan Shariff Abbirahman (respectivement no 10 et no 11 sur la liste annexée au présent arrêt), sont décédés après les faits dans des circonstances inconnues [...]

Entre juin et octobre 2009, quatorze requérants [...] se sont vu accorder le statut de réfugié par le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de Tripoli. [...]

La Cour a pris note des conclusions inquiétantes de nombreuses organisations concernant le traitement des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite en Libye. Aucune distinction n'a été faite entre les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile, qui ont été systématiquement arrêtés et détenus dans des conditions que les observateurs ont décrites comme inhumaines, et ont signalé notamment des cas de torture. [...] Etant donné que la situation en Libye était bien connue et facile à vérifier, les autorités italiennes savaient ou devaient savoir qu'au moment d'éloigner les requérants, ceux-ci seraient exposés à des traitements contraires à la Convention. De plus le fait que les requérants aient omis de demander expressément l'asile ne dispensait pas l'Italie de respecter

ses obligations. La Cour a rappelé que le droit international en matière de réfugiés impose aux états l'obligation de respecter le "principe de non-refoulement". De plus la Cour a jugé que la situation partagée par les requérants et de nombreux autres migrants faisant l'objet d'un trafic illicite en Libye ne change rien au caractère individuel du risque allégué et estime qu'en transférant les requérants vers la Libye, les autorités italiennes les ont exposés en pleine connaissance de cause à de traitements contraires à la Convention. La Cour estime qu'au moment de transférer les requérants vers la Libye, les autorités italiennes savaient ou devaient savoir qu'il n'existait pas de garanties suffisantes protégeant les intéressés du risque d'être renvoyés arbitrairement dans leurs pays d'origine.

Jugement de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Hirsi Jamaa et autres v. Italie (Demande No. 27765/09), 23 Février 2012.

Le traité d'amitié, de partenariat et de coopération entre l'Italie et la Libye a en effet rappelé des principes essentiels inscrits dans le droit coutumier international et la Charte des Nations Unies, notamment le respect des droits de l'homme.

Encadré 12

Mare Nostrum

L'opération Mare Nostrum (« Notre mer ») était une opération navale et aérienne d'un an lancée par le gouvernement italien le 18 octobre 2013 pour faire face à l'augmentation de la migration irrégulière vers l'Europe au cours du second semestre de cette année, ainsi que la recherche des épaves d'embarcations au large de l'île de Lampedusa. Les navires opérant sous le mandat de Mare Nostrum opéraient très près des côtes libyennes. La Commission européenne a contribué à hauteur de 1,8 million d'euros à l'opération.

Les activités de recherche et de sauvetage de Mare Nostrum aurait permis de sauver des milliers de migrants. Cependant, Mare Nostrum était politiquement impopulaire et extrêmement coûteux pour un seul État de l'UE. Le gouvernement italien a demandé des fonds supplémentaires pour poursuivre l'opération, mais cette demande n'a pas été satisfaite.

L'opération de remplacement Triton (dirigée par Frontex) était dotée d'une capacité de recherche et de sauvetage moins importante. Contrairement à Mare Nostrum, il s'est concentré sur la protection des frontières plutôt que sur la recherche et le sauvetage et a opéré plus près de la côte italienne. La fin de Mare Nostrum a été critiquée en raison de l'augmentation du taux de mortalité chez les migrants voyageant vers l'Europe en traversant la Méditerranée entre 2014 et 2015. Deux grands naufrages de migrants, qui ont tué plus de 1 000 personnes en l'espace d'une semaine en avril 2015, a entraîné des appels pour renouveler l'opération.

Le rôle de l'humanitarisme

Extrait 1

“... Les logiques humanitaires ne sont pas incompatibles avec-et sont souvent déterminantes pour-les politiques de migration restrictives et les pratiques de gestion des migrations qui empêchent les personnes d'accéder à des territoires et/ou des droits (entraînant souvent des conséquences violentes, voire illégales et inhumaines).

(...)

D'une part, l'humanitarisme finit par renforcer et légitimer les politiques et les pratiques visant à empêcher les migrants de s'embarquer pour l'Europe, les excluant ainsi des droits dont ils jouiraient là-bas. D'autre part, l'humanitarisme peut renforcer les opérations de recherche et sauvetage et les mécanismes de relocalisation rapide, permettant ainsi aux migrants d'atteindre le sol européen.

(...)

Il est important de noter que le processus de délocalisation de la migration et la gestion des frontières ont largement favorisé les effets d'exclusion et d'inclusion de la gestion humanitaire des frontières. La « délocalisation » fait référence au processus par lequel les contrôles aux frontières se détachent progressivement de la ligne de démarcation officielle des frontières des États. Les activités concernées se déroulent de plus en plus sur les territoires des pays de transit ou d'origine et dans les eaux internationales, entraînant une externalisation et une extra territorialisation, ainsi que sur les territoires des pays de destination, entraînant une internalisation. (...) L'humanisation et la délocalisation sont dans une relation de soutien mutuel et d'influence.

Extrait 2

En 2003, l'accord de coopération signé par le gouvernement italien avec la Libye de Kadhafi a été vivement critiqué, tant sur le plan interne qu'international, en raison de la crainte fondée qu'une coopération accrue avec le régime libyen se traduise par une augmentation des violations des droits de l'homme des migrants par les autorités et les trafiquants. Cependant, l'accord était publiquement justifié par la "forte détermination à s'attaquer conjointement aux organisations criminelles consacrées au trafic illicite de migrants et à l'exploitation sans merci des migrants faisant l'objet du trafic" (...). Plus récemment, après le naufrage du 18 avril 2015 où environ 700 personnes sont décédées, le Premier ministre italien a déclaré que le trafic de migrants constituait « l'esclavage du XXIe siècle » et a qualifié les trafiquants de « nouveaux marchands d'esclaves ».

Délocalisation, humanitarisme et droits de l'homme : la frontière méditerranéenne entre l'exclusion et l'inclusion, Cutitta, Paolo

Encadré 14

Pouvoir discrétionnaire de l'état

La vision conventionnelle selon laquelle les États sont moralement habilités à exercer un contrôle discrétionnaire sur l'immigration est fausse.

L'éthique de l'immigration, Carens, Joseph

Encadré 15

Approche de la migration fondée sur les droits de l'homme

Une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme place le migrant au centre des politiques et de la gouvernance en matière de migration et accorde une attention particulière à la situation des groupes de migrants marginalisés et défavorisés. Une telle approche garantira également que les migrants soient inclus dans les plans d'action et stratégies nationaux pertinents, tels que les plans de fourniture de logements sociaux ou les stratégies nationales de lutte contre le racisme et la xénophobie.

(...)

Bien que les pays aient le droit souverain de déterminer les conditions d'entrée et de séjour sur leur territoire, ils ont également l'obligation de respecter, de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux de tous les individus relevant de leur juridiction

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Migration et droits de l'homme](#)

Sur la base des informations fournies dans les encadrés 8 à 13, les questions suivantes peuvent être posées aux étudiants :

- Croyez-vous que le fait d'empêcher l'entrée de migrants en situation irrégulière détectés en haute mer en appliquant une « politique de refoulement » ait un effet dissuasif sur le trafic illicite de migrants ? Veuillez expliquer.
- À votre avis, l'humanitarisme est plus compatible avec une approche des frontières fondée sur l'inclusion ou l'exclusion ? Veuillez expliquer.
- Etes-vous d'accord avec la déclaration de Joseph Carens (encadré 12), selon laquelle les États n'ont pas moralement le droit à un pouvoir discrétionnaire pour fermer leurs frontières respectives ? Si oui pourquoi ?
- Pensez-vous que les États sont légalement habilités à exercer leur pouvoir discrétionnaire pour fermer leurs frontières respectives ? Veuillez expliquer.
- Comment intégreriez-vous l'approche des droits de l'homme dans le débat (encadré 15) ?

Les réponses à certaines questions seront probablement formulées de manière intuitive.

Exercice 2 : Accusations portées contre des volontaires en Grèce

Les accusations passibles de peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement portées par la police contre des sauveteurs volontaires qui sauvent des réfugiés ont irrité la communauté des ONG de l'île grecque de Lesbos, certaines faisant état d'une répression croissante de leurs activités. Jeudi, les garde-côtes grecs ont arrêté deux volontaires danois et trois espagnols appartenant aux groupes Team Humanity et Proem Aid, respectivement. Ils sont accusés de trafic illicite de migrants, a confirmé Themistoklis Kefalas, un avocat danois, à Al Jazeera. Les volontaires danois sont Mohammed Abbassi, 26 ans, et Salam Aldeen, 33 ans. Les trois volontaires espagnols sont Manuel Blanco, Jose Enrique et Julio Latorre. Samedi après-midi, les cinq volontaires qui ont tous nié les accusations ont été libérés sous caution. Tous, sauf Aldeen, devaient payer une taxe de 5 000 euros (5450\$). La caution d'Aldeen s'élevait à 10 000 euros (10 900\$), et il est également le seul accusé à devoir rester en Grèce et à se présenter au commissariat chaque semaine. Le groupe comparaitra bientôt devant le tribunal, bien que la date ne soit pas encore fixée. "La seule chose que je peux vous dire, c'est que ce sont de bons gars", a déclaré Kefalas à Al Jazeera. "S'ils sont reconnus coupables, selon la loi grecque, ils risquent entre cinq et dix ans de prison

(...)

Samedi, Ayman Elghiouane, 21 ans, volontaire de l'équipe Humanity, a déclaré à Al Jazeera: "Tout le monde est content que nous soyons là. Je me demande pourquoi les garde-côtes ont fait cela." Il a ajouté que ces dernières semaines, la police a commencé à imposer des amendes de stationnement aux volontaires, alors que ce n'était pas le cas auparavant, signalant un changement de traitement envers la communauté

(...)

Les équipes de secours bénévoles sont tenues de communiquer avec les garde-côtes lorsqu'ils se rendent au secours de réfugiés en mer. "Nous demandons toujours la permission aux garde-côtes avant de mettre le cap", a déclaré Elghiouane. «Pour le moment, nous pouvons toujours faire notre travail, mais je ne sais pas ce que le tribunal va dire. Je pense qu'il y a une répression contre les volontaires; peut-être qu'ils veulent nous faire peur. "

Le maire de Lesbos s'est déjà plaint du fait que l'afflux de volontaires qui ne coopèrent pas avec la municipalité est "plus perturbateur qu'utile". (...)

Al Jazeera, 16 Janvier 2016

Selon la législation grecque, toute personne facilitant l'entrée, le transit ou le séjour irrégulier d'un étranger dans le pays sans que cet étranger se conforme à la loi, est passible de poursuites pour trafic illicite de migrants (loi 3386/2005 sur l'entrée, la résidence et l'intégration sociale de ressortissants de pays tiers sur le territoire grec). Les actes des volontaires qui ont aidé les migrants à atteindre la Grèce semblent donc se conformer aux éléments du comportement criminel. En 2015, 10 000 migrants sont arrivés chaque jour à Lesbos, une île comptant environ

85 000 résidents au moment des événements rapportés dans le texte. Face à la situation dramatique sur l'île, des centaines de volontaires du monde entier se sont réunis à Lesbos. Certains ont toutefois affirmé que des volontaires avaient parfois agi sans coopérer ni se coordonner avec les autorités locales et avaient rejeté les préoccupations, attentes et efforts des communautés locales (voir par exemple HCRNU, REF DAILY, les réfugiés à Lesbos: existe-t-il trop d'ONG sur le marché?) 6 janvier 2016).

Dans ce contexte et compte tenu de l'extrait d'Al Jazeera ci-dessus, les élèves devraient débattre les points suivants:

- Les autorités grecques ont pour objectif d'arrêter les volontaires et de les inculper pénalement. Les étudiants devraient déterminer si la réponse des autorités semblait proportionnée. En ce sens, il est probablement utile d'évaluer si la gravité du comportement, compte tenu des circonstances détaillées dans l'article de journal d'Al Jazeera, a justifié une réaction aussi sévère. Une autre approche pourrait consister à discuter de la déclaration du volontaire de Team Humanity à Al Jazeera, qui impliquerait que les procédures pénales ont été instituées dans le but de «faire peur» aux autres volontaires.
- Les solutions ou les mécanismes potentiels pour améliorer la coordination entre les volontaires et les autorités nationales. Les avantages de la coordination et de la coopération avec les autorités nationales doivent être soulignés, de préférence avec la possibilité pour les étudiants de les comprendre, de les reconnaître et de trouver eux-mêmes des exemples.
- Examiner le comportement des volontaires, d'une part, et des autorités grecques, d'autre part, dans les contextes de l'humanitarisme, des droits de l'homme et de la sécurité. Le conférencier peut diviser les étudiants en deux sous-groupes, en assignant à l'un la tâche de défendre et à l'autre la tâche de rejeter les poursuites à l'encontre des volontaires, comme indiqué dans l'extrait.

Exercices additionnels

Contrairement à la section «Exercices», les activités proposées ci-dessous peuvent être utilisées à la fois comme des exercices autonomes ou des exemples pour clarifier davantage certains concepts clés durant la classe. Les activités 1 à 3 seront particulièrement utiles pour susciter des débats dans la section «Migration et trafic de migrants».

Activité 1: les frontières et le trafic illicite de migrants

Le conférencier pourrait utiliser le matériel disponible dans Fenced Out du Washington Post pour expliquer comment l'établissement de clôtures en Europe (visant à contrôler la migration irrégulière en période d'afflux exponentiel), plutôt que de limiter la migration irrégulière, déplace simplement les itinéraires de migration (trafic illicite de migrants) et, dans certains cas, a créé une demande accrue de services de trafic illicite de migrants. Il sera également possible de discuter de l'impact de l'augmentation considérable des flux migratoires sur les migrants eux-mêmes et sur l'attitude des pays de destination. La source indiquée comprend du matériel audiovisuel.

La sécurité, l'asile et la violence à la frontière sud du Mexique par WOLA (Défense des droits de l'homme dans les Amériques) pourrait faire avancer la discussion sur l'impact des politiques de migration restrictives sur la migration irrégulière et le trafic illicite de migrants.

Activité 2: les causes du trafic illicite de migrants

Questions proposées pour la discussion des étudiants: à votre avis, quelles sont les principales causes du trafic illicite de migrants et qui ou quelles entités sont responsables du phénomène? Il est suggéré que le conférencier présente une étude de cas spécifique (axée sur un pays ou une région) de mouvements migratoires complexes ayant conduit à la prolifération du trafic illicite de migrants. À titre indicatif, une référence à la crise migratoire de l'Union européenne (UE) figure ci-après. Ceci peut constituer un exemple pertinent étant donné que (i) les pays de l'UE sont des pays de destination prisés (ou des pays de transit sur la route d'autres destinations), (ii) des tragédies se sont produites en Méditerranée, qui ont été retransmises dans le monde entier, (iii) il existe un éventail de mesures (indépendamment de leur succès), qui montrent les difficultés à lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants.

Activité 3: Exemples de causes et de motivations de migration

Les cartes suivantes donnent un aperçu global de certains pays d'origine et des raisons qui ont poussé les personnes à migrer, souvent en faisant appel aux services de passeurs. Les étudiants peuvent être divisés en groupes, chaque groupe recevant une des étiquettes. Les groupes doivent discuter et - en fonction de leurs connaissances acquises et des sujets déjà traités dans le module - présenter oralement une brève analyse (3-5 minutes) des causes / motivations de la migration dans le pays attribué. De plus, le conférencier peut envisager de demander à la classe ce qu'ils comprennent par chacun des termes analysés dans la section 'Flux de migration mixtes' (par exemple, réfugié, asile, migrant économique).

Syrie

Plus de 5,4 millions de personnes ont fui la Syrie depuis 2011 pour échapper à la guerre civile en cours, cherchant la sécurité au Liban, en Turquie et en Jordanie. Plus tard, elles cherchent souvent à se rendre en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

HCRNU, [urgence en Syrie](#)

Afghanistan

Les Afghans restent la plus grande population de réfugiés relevant de la compétence du HCR en Asie. La situation sécuritaire instable en Afghanistan continue de provoquer des déplacements, plus de 200 000 personnes ayant été contraintes de fuir leur domicile au cours des huit premiers mois de 2017

HCRNU, [Focus global](#)

Myanmar

Les opérations de sécurité menées dans l'État du Rakhine (nord) au Myanmar en réponse aux attaques contre les postes de police et de l'armée lancées le 25 août 2017 par l'Armée du salut de l'Arakan Rohingya (ARSA) ont déclenché le plus important et le plus rapide exode de réfugiés dans la région au cours des dernières décennies. Avec des chiffres atteignant parfois 20 000 personnes par jour, on estime que 471 000 Rohingyas s'étaient réfugiés au mois de septembre 2017 au Bangladesh, principalement dans le district de Cox's Bazar. Là-bas, ils ont rejoint 33 000 Rohingyas enregistrés en tant que réfugiés dans les camps de Kutupalong et de Nayapar, ainsi qu'environ 274 500 autres, principalement dans des camps dits de fortune, et qualifiés de "ressortissants du Myanmar sans papiers"

HCRNU, [Appel supplémentaire - Intervention d'urgence pour les réfugiés du Myanmar au Bangladesh](#)

Tunisie - 2012

Plus d'un an après les événements du 14 janvier 2011, la situation socio-économique de la Tunisie reste fragile et le pays est confronté à d'importants défis. L'écart entre une forte pression migratoire et des voies de migration légale limitées est une source permanente de tension. La Tunisie est également rapidement devenue un pays d'immigration et de transit, avec des migrants en provenance principalement du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, dont le but est d'atteindre l'Europe par le biais d'une migration irrégulière depuis les côtes tunisiennes. Plus de 25 500 Tunisiens ont pris la mer après la chute du régime de Ben Ali dans l'espoir de trouver du travail ou de rejoindre leurs familles ou leurs amis en Europe.

OIM, [Tunisie- activités migratoires](#)

Activité 4: Incidences sur les droits de l'homme de la lutte contre le trafic illicite de migrants

Dans la mesure où il le juge utile, le conférencier peut ouvrir le débat sur la base des questions suivantes:

- Comment comprenez-vous le paradoxe dans le discours sur les droits de l'homme concernant la lutte contre le trafic illicite de migrants? Veuillez justifier votre réponse.
- Comment appliquez-vous les considérations relatives aux droits de l'homme lorsque vous réfléchissez au trafic illicite de migrants? Veuillez aborder la question du point de vue des États (d'origine et de transit) et des migrants.
- Estimez-vous que le renforcement des contrôles aux frontières soit efficace dans la lutte contre le trafic illicite de migrants? Devrait-il être complété par d'autres mesures? Veuillez expliquer.
- L'État a-t-il le droit (légalement et éthiquement) de fermer ses frontières aux migrants en toutes circonstances? Veuillez donner des précisions.
- Quelles conclusions tirez-vous de l'extrait cité du rapport 2015 de la Commission européenne?

Note: À l'exception de la dernière question, des questions connexes sont posées dans le contexte de «l'exercice 1» ci-dessus.

Activité 5: l'organisation du trafic illicite de migrants et les profils des trafiquants

Il est suggéré au conférencier d'ouvrir le débat avec le profil des trafiquants dans le pays et /ou la région où le module est enseigné. Le conférencier pourrait demander aux étudiants de créer un tableau décrivant les différents types d'opérations de trafic illicite de migrants et les profils correspondants des passeurs. Différents critères pourraient être utilisés, tels que la motivation des migrants à recourir aux services de passeurs ou le mode opératoire des passeurs. Le conférencier pourrait ensuite discuter de l'utilité et / ou de l'adéquation des différents modèles (ou autres) pour comprendre la complexité du trafic illicite de migrants et / ou vis-à-vis des objectifs de la discipline enseignée. Cet exercice pourrait également être assigné comme devoir, permettant ainsi aux étudiants d'effectuer des recherches supplémentaires.

Structure de classe recommandée

Pour briser la glace et éveiller l'attention

Channel 4 News film *Migration 'Crisis: Are we fuelling people smuggling'* (crise migratoire: alimentons-nous le trafic illicite de migrants) et une discussion (app. 15 minutes)

Il est suggéré que le module commence en demandant à la classe ce que les élèves comprennent par «trafic illicite de migrants». Après la discussion, le conférencier devrait préciser brièvement que, comme indiqué dans le Module 1, le trafic illicite de migrants n'existera que dans les cas où la personne qui facilite l'entrée, le transit ou le séjour illicites d'une autre personne dans un pays dont ce dernier n'est ni un ressortissant ni un résident, agit dans le but d'obtenir un avantage financier ou matériel. Si une personne agit pour des raisons humanitaires ou altruistes (par exemple, en fournissant un abri gratuit à un migrant en situation irrégulière dans le besoin), elle ne devrait pas être tenue pour responsable du trafic illicite de migrants. Cette définition suit les termes du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Bien entendu, les lois nationales ne peuvent pas être entièrement alignées sur le Protocole et la Convention; les conférenciers doivent toujours en tenir compte en communiquant les informations.

Il est suggéré que le conférencier passe ensuite à la projection du court métrage *Migration Crisis: Are we fuelling people smuggling* (crise migratoire: alimentons-nous le trafic illicite de migrants) (environ 5 minutes) de Channel 4 News. Il fournit un aperçu des problèmes critiques qui seront développés et rappelés tout au long de la série de modules

universitaires sur le trafic illicite de migrants. Le film et le débat postérieur visent à éveiller l'intérêt des étudiants.

Conformément à ce qui précède, il est recommandé que le conférencier demande aux étudiants d'identifier les principaux sujets et les difficultés soulevés dans le film. Il serait important que la discussion fasse apparaître les éléments suivants (auxquels il est fait allusion directement ou indirectement dans le film):

- Les mesures adoptées pour supprimer le trafic illicite de migrants et les coûts associés;
- Les échecs et réussites allégués des opérations de lutte contre le trafic illicite de migrants;
- Les conditions précaires auxquelles les migrants sont exposés;
- L'utilisation inappropriée des fonds fournis aux pays de transit / d'origine;
- L'importance de ne pas se focaliser exclusivement sur les opérations maritimes lorsque la contrebande a lieu en mer, mais d'étendre le champ d'intervention aux opérations sur le territoire des pays d'origine et / ou de transit;
- L'incapacité (et/ou la réticence) de certains gouvernements à coopérer aux efforts de lutte contre le trafic illicite de migrants;
- La vulnérabilité particulière des enfants; et
- La cruauté des trafiquants de migrants.

Outre le contenu exploré dans le film, il est suggéré que la discussion inclue un débat sur d'autres points pertinents, à savoir:

- Le sort des migrants faisant l'objet du trafic illicite, en particulier dans des situations où les pays sont incapables d'absorber, en peu de temps, des augmentations considérables de la migration irrégulière;
- La réaction de la population dans les pays de destination et son impact sur les migrants faisant l'objet du trafic illicite;
- Les différentes motivations pour lutter contre le trafic illicite de migrants. Autrement dit, s'il est difficile de soutenir l'argument selon lequel la lutte contre le trafic illicite de migrants n'est pas une priorité, les raisons qui peuvent être invoquées pour le faire (indépendamment de leur force et de leur légitimité) varient. Elles vont de la protection des droits de l'homme et / ou de la souveraineté des États à la prévention du financement d'autres délits graves, en empêchant l'infiltration de criminels, en développant la migration régulière et en minimisant les obligations de protection.

Cette activité doit servir à briser la glace et à éveiller l'attention". Le but n'est pas d'explorer en détail l'un des sujets énumérés ci-dessus. Ceux-ci sont traités dans d'autres

modules de la série des modules universitaires sur le trafic illicite de migrants, tels que les Modules 1 et 3.

Lecture

en ligne avec les sujets décrits dans 'l'introduction du Module et les conclusions d'apprentissage' (approx. 85 minutes)

Pause (10 minutes)

Exercices (60 minutes) de la manière suivante:

- Brève présentation des exercices par le conférencier (10 minutes).
- La classe est divisée en deux groupes, l'exercice 1 est assigné à un groupe et l'exercice 2 à l'autre groupe.
- Chaque groupe accomplira la tâche qui lui est assignée et notera ses conclusions sur un carton, un tableau à feuilles ou tout autre moyen approprié (30 minutes)
- Chaque groupe présentera le résultat de son travail à la classe (10 minutes par groupe). Le tableau doit être sauvegardé / archivé / stocké / classé dans le but de permettre aux étudiants d'analyser de manière critique et de reformuler, le cas échéant, leurs réponses respectives lorsqu'ils abordent le Module 4 sur le trafic illicite de migrants.

NOTE: la structure de classe proposée est purement indicative. Etant donné que les connaissances des étudiants et leur exposition à ces questions varient énormément, le conférencier devra adapter les contenus ainsi que les durées suggérées pour chaque élément du Module, en fonction du contexte éducatif et social et des besoins de l'audience.

Lectures essentielles

- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2010a), *référentiel d'aide à la lutte contre le trafic illicite de migrants-Outil 1: comprendre le trafic illicite de migrants*, pp. 3-26
- ONUDC étude mondiale sur le trafic de migrants, 2018
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2010b), *trafic illicite de migrants – examen global et bibliographie annotée des publications récentes, 2010*
 - Conceptualisation du trafic illicite de migrant, pp. 9-15
 - Relations entre les trafiquants et les migrants, pp. 74-77

- Structures organisationnelles des réseaux de trafic de migrants, pp. 78-82
- Schrover, Marlou et autres. "Introduction: La migration illégale et le genre depuis une perspective historique et globale." pp. 9-28, Schrover, Marlou, Van Der Leun, Joanne, Lucassen, Leo et Chris Quispel (ed) (2008). " La migration illégale et le genre depuis une perspective historique et globale "
- Organisation internationale pour les migrations (2017). *How Should Migrant Smuggling be Confronted? (Comment faire face au trafic de migrants ?)*
- Gallagher, Anne et Jorgen Carling (2017). "Migrant Smugglers are Winning. Here's why (les trafiquants de migrants sont en train de gagner : voilà pourquoi)", *Forum économique mondial*

Lectures avancées

- Achilli, Luigi (2017). "What Does It Mean to Disrupt the Business Models of People Smugglers (Que signifie perturber les modèles d'affaire des trafiquants de migrants?)" *Institut universitaire européen*
- Baird, Theodore (2013). "Understanding Human Smuggling as a Human Rights Issue (Comprendre le trafic d'êtres humains comme une question de droits de l'homme)", *Institut danois d'études internationales*
- Bilger, Veronika, Hofmann, Martin et Michael Jandl (2005). "Human smuggling as a transnational service industry (Le trafic d'êtres humains en tant qu'industrie de services transnationale)."
- Carling, Jorgen. "Migration in the Age of Involuntary Immobility – Theoretical Reflections and Cape Verdean Experiences (La migration à l'ère de l'immobilité involontaire - Réflexions théoriques et expériences cap-verdiennes)." 28 (1) *Journal of Ethnic and Migration Studies* 5 (2002)
- Collyer, Michael (2006). "States of insecurity: consequences of Saharan transit migration (États d'insécurité: conséquences de la migration de transit saharienne)." Centre sur la migration, la politique et la société, Université d'Oxford
- Cutitta, Paolo (2017). "Delocation, Humanitarianism and Human Rights: The Mediterranean Border between Exclusion and Inclusion (Délocalisation, humanitarisme et droits de l'homme : la frontière méditerranéenne entre l'exclusion et l'inclusion)."
- Europol et INTERPOL (2016). Réseaux de trafic illicite de migrants, rapport conjoint Europol-INTERPOL, résumé
- Koser, Khalid (2005). "Irregular Migration, State Security and Human Security' (Migration irrégulière, sécurité de l'État et sécurité humaine)." Commission mondiale sur les migrations internationales

- Koser, Khalid. (2001). "The Smuggling of Asylum Seekers into Western Europe: Contradictions, Conundrums, and Dilemmas (Le trafic de demandeurs d'asile vers l'Europe occidentale: contradictions, énigmes et dilemmes)." pp. 58-73 de Kyle, David et Koslowski, Rey (ed.) 'Global Human Smuggling. Comparative Perspectives (trafic mondial de migrants. Perspectives comparatives)'
- The National (2017). *EU's Mediterranean migrant dilemma: Are aid groups providing a ferry service for human smugglers (le dilemme des migrants méditerranéens de l'UE: les groupes d'aide fournissent-ils un service de traversier aux passeurs)?*
- [Ratha](#), Dilip (2013). "The Impact of Remittances on Economic Growth and Poverty Reduction (L'impact des envois de fonds sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté)." Institut des politiques de migration, synthèse politique
- Rapport du Secrétaire général (2017). "Rendre les migrations bénéfiques à tous." A/72/643
- *ANNALES de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales*
- Van Liempt, Ilse et Jeroen Doomernik (2006). "Migrant's Agency in the Smuggling Process: The Perspectives of Smuggled Migrants in the Netherlands (la capacité d'agir des migrants dans le processus de trafic: les perspectives des migrants faisant l'objet du trafic aux Pays-Bas)." Université d'Amsterdam
- Taran, Patrick A. (2003) "[Perspectives on Labour Migration 1 E. Getting at the Roots: Stopping Exploitation of Migrant Workers by Organized Crime](#) (*S'attaquer aux causes profondes : stopper l'exploitation des travailleurs migrants par la criminalité organisée*)." *Organisation internationale du travail*
- Leutert, Stephanie et Caitlyn Yates (2016). "[Migrant Smuggling Along Mexico's Highway System](#).(le trafic illicite de migrants le long du réseau routier mexicain)" *Robert Strauss Center for International Security and Law*

Autres sources

- Carens, Joseph (2013). "The Ethics of Immigration. (L'éthique de l'immigration)" Oxford University Press
- [Cuttitta](#), Paolo (2017). "Delocalization, Humanitarianism, and Human Rights: The Mediterranean Border Between Exclusion and Inclusion. (la délocalisation, l'humanitarisme et les droits de l'homme: la frontière méditerranéenne entre l'exclusion et l'inclusion " Antipode
- Institut universitaire européen (2012). "[Is it time for Italy to resume cooperation with Libya in the field of migration?](#) (Est-il temps pour l'Italie de reprendre sa coopération avec la Libye dans le domaine de la migration? "
- [Goodwin-Gill](#), Guy S. (2001). " l'Article 31 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 : l'absence de sanctions pénales, la détention et la protection"

- Document de réflexion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2010). "Brève introduction au trafic illicite de migrants "
- Institut de politique de migration, *cartes des immigrants et des émigrants dans le monde*
- Nianias, Helen (2016). "Refugees in Lesbos: are there too many NGOs on the island (les réfugiés à Lesbos: existe-t-il trop d'ONG sur le marché)?" The Guardian
- Rapport de la Commission européenne, Direction générale de la migration et des affaires intérieures (2015). "Étude sur le trafic illicite des migrants "
- Rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (2018). Les arrivées de migrants en Europe par la méditerranée atteignent **33400 et les décès 785 en 2018**;
- Safdar, Anealla (2016). "NGOs Decry Charges Against Volunteers in Greece (des ONG dénoncent les accusations portées contre des volontaires en Grèce." Al Jazeera
- Nations Unies (2010). *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2017). *Changement climatique et personnes déplacées à la suite d'une catastrophe: aperçu du rôle du HCR*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Afghanistan*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales: déplacements forcés en 2016*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *la migration et les droits de l'homme*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Appel supplémentaire - Intervention d'urgence pour les réfugiés du Myanmar au Bangladesh*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Urgence en Syrie*
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tunisie*
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2015), *Le trafic illicite de migrants en Asie: tendances actuelles et défis*
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2018), *étude mondiale sur le trafic de migrants 2018*
- WOLA (2017), *frontière sud du Mexique- Sécurité, migration d'Amérique centrale et politique des USA*

Evaluation des étudiants

Les étudiants doivent choisir l'un des exercices suivants et le traiter dans un texte n'excédant pas 3 000 mots, à soumettre dans un délai de deux semaines. Cette tâche doit être basée sur une recherche individuelle, en plus du matériel de cours.

- Commenter de manière critique et constructive la déclaration suivante:

D'une part, le trafic illicite de migrants peut fournir un service précieux en permettant aux demandeurs d'asile d'échapper aux persécutions et d'accéder à l'asile; d'autre part, le trafic illicite de migrants peut exposer les personnes déjà vulnérables à une vulnérabilité encore plus grande. Nous sommes actuellement confrontés à une énigme: comment protéger les demandeurs d'asile de l'insécurité liée au trafic sans fermer la porte à une demande de protection internationale (Koser, 2001).

- Estimez-vous qu'il est possible de lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants tout en respectant pleinement le principe de non-refoulement? Quel est l'impact de l'externalisation des frontières dans ce débat?

Le conférencier peut également assigner des devoirs à soumettre lors de la session suivante. À cet effet:

- On peut demander aux élèves de commenter l'un des films présentés lors de l'introduction.
- Les élèves pourraient rechercher un exemple concret de lien entre le trafic illicite de migrants et d'autres délits, en expliquant les conséquences négatives individuelles et sociales qui en résultent.

Il est suggéré que l'essai n'excède pas 1 000 mots.

Outils additionnels d'apprentissage

Matériel vidéo

- « *I Am Not Here* » (approx. 32 minutes), diffusé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). À travers la véritable histoire de trois femmes, ce film décrit les difficultés de la vie en tant que migrante sans papiers et employée de maison;
- TEDx Talk, « *My desperate journey with a human smuggler* » (approx. 15 minutes), par Barat Ali Battor. La vidéo détaille les motivations économiques des personnes impliquées dans le trafic illicite de migrants et l'industrie connexe massive et complexe qui s'est développée;
- Van Hear, Nicholas, « *Mixed Migration: Policy Challenges* » (9:38 minutes), par l'Observatoire des migrations de l'université d'Oxford. La vidéo offre un aperçu de la variété des formes et des types de mouvements qui caractérisent le phénomène de la migration mixte, ainsi que des difficultés politiques connexes à cet égard;
- « *On board an armed smugglers' boat with Iraqi and Syrian refugees* » (approx. 7 minutes) par France 24 fournit un bref récit du voyage de migrants de la Turquie à la Grèce.
- TEDx Talk « *Why Migrant Smuggling Pays* » (app. 15 minutes) expose plus en détail les motivations économiques des personnes impliquées dans le trafic illicite de migrants et l'industrie connexe massive et complexe qui s'est développée autour de celle-ci.

PowerPoint

- Présentation en PowerPoint du Module 5.

Outils interactifs

- L'organisation internationale de la migration, cartes interactives
- Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde, carte interactive



UNODC

United Nations Office on Drugs and Crime

Vienna International Centre, P.O. Box 500, 1400 Vienna, Austria
Tel.: (+43-1) 26060-0, Fax: (+43-1) 26060-3389, www.unodc.org

